Trente-deuxième Année. — N° 180 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 29 JUIN 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1887

LA DROITE & LE MINISTÈRE

Dimanche, M. Paul de Cassagnac a publié dans l'*Autorité* un article qui est aujourd'hui très commenté par tous les organes de la presse républicaine. Voici quelques extraits de cet article :

« Je n'aurais plus aucun droit à la réputation de franchise que je me suis faite depuis que je tiens une plume, et vis-à-vis de mes amis et vis-à-vis de mes adversaires, si je dissimulais un seul instant que le gouvernement commence à rendre intolérable, insoutenable, l'attitude de conciliation que nous avons prise depuis son avènement au pouvoir.

« Encore une faute, une faute impardonnable, inutile, comme celle qu'il a commise hier, et nous reprenons avec regret, mais avec résolution, notre poste de combat à outrance.

M. Paul de Cassagnac, après avoir raconté les incidents de la séance de samedi, ajoute :

« Je sais bien que la discussion de la loi militaire, telle qu'elle se poursuit à la Chambre, ne signifie rien du tout, que jamais elle ne reviendra du Sénat et que si, par hasard, elle en revenait, ce serait avec des corrections qui la rendraient parfaitement acceptable; je sais pertinemment et je ne me gêne pas pour le dire bien haut qu'étant données la composition du Sénat et ses résolutions arrêtées d'ores et déjà, les ecclésiastiques N'IRONT PAS A LA CASERNE, quoi que disent et hurlent les radicaux.

» Non, la loi militaire ne sera pas promulguée, non, elle ne sera pas appliquée !

» Il n'y a pas un député qui ne soit fixé là-dessus et je me moque des affirmations contraires, sachant absolument, à n'en pas douter, et comme tous mes collègues, que la discussion de la loi militaire est et demeurera vaine...

» La plupart d'entre nous avaient fait leur deuil de la loi militaire devant la Chambre.

» Nous savions, dès le début, que nous avions affaire à une majorité irréductible de gens engagés, les uns par leurs programmes, les autres par leur lâcheté naturelle.

» Aussi, nous regardions plus loin, et notre politique avait des horizons larges, étendus.

» Quelle nécessité, je vous le demande, de rendre difficile, presque impossible, une résignation à laquelle nous avions consenti pour des avantages supérieurs ?

» Ces avantages supérieurs, en dehors de l'inanité, de la loi militaire, inanité dont nous sommes pénétrés et qui nous rendait la résignation aisée, c'était l'éloignement indéfini de la guerre au-dehors, et de la revanche communaliste au dedans...

» Que le ministère actuel succombe, et nous avons devant nous, les Allemands d'abord que le retour du général Boulanger attire et que l'avènement de M. Floquet affranchit de toute intervention de la Russie et le déchaînement révolutionnaire.

» C'est pour éviter la guerre étrangère et la guerre civile, pour épargner à la France peut-être le dernier désastre, deux cent mille hommes tués, deux nouvelles provinces perdues, vingt milliards à payer, la ruine, la mort, la fin de la patrie, que nous avons, sans hésiter, mis nos poitrines entre un gouvernement qui s'est dit modéré, partisan de l'apaisement, de la conciliation, et le déchaînement de la démagogie triomphante.

» C'était une œuvre grande, noble, nationale, et nous savons que l'opinion publique presque tout entière nous a battu des mains.

» Fau-il l'abandonner?

» Faut-il livrer froidement le pays à l'Allemagne, qui nous guette, et à la révolution qui nous vise.

» Oh! ce ne serait pas difficile, et en un tour de bulletin nous pouvons livrer le cabinet aux bêtes fauves qui le réclament.

» Ce cabinet, il est dans nos mains. Nous n'avons qu'à les ouvrir, et il tombe.

» En bien, pour ce qui me concerne, dans ma conscience de Français et de chrétien, non, je ne le ferai pas encore.

» La responsabilité est trop lourde. Je recule devant elle.

» J'irai jusqu'au bout, malgré les déboires, malgré tout.

» J'ai dit, moi député, à mes électeurs, que je leur avais épargné la guerre, en chassant le général Boulanger, que la canaille de Paris est seule maintenant à acclamer.

» J'ai pris l'engagement de ne pas faire d'opposition systématique et de ne pas augmenter les souffrances morales et matérielles du pays en l'abandonnant aux radicaux tous massés pour un assaut suprême.

» Je crois fermement qu'avec un peu de patience encore, nous pouvons rendre d'incalculables services à la liberté religieuse et à la paix sociale.

» Le crédit que j'ai accordé n'est pas épuisé tout à fait.

» J'attendrai.

» J'attendrai que toute notre bonne volonté éclate au grand jour, que notre abnégation apparaisse bien lumineuse, que notre devoir patriotique soit accompli dans toute son étendue, et surtout, avant tout, que la mesure soit comble.

» Et alors, s'il est démontré que notre illusion fut vaine, que nos sacrifices faits à la France ne servent à rien, et qu'il n'y a plus qu'à se ruer désespérément sur la République pour la détruire, eh bien! c'est un métier que nous n'aurons pas tout à fait oublié, on le verra bien.

» Mais, dans ces conditions là, dans ces conditions seules, nous pouvons retourner honorablement en arrière, car nous aurons l'opinion publique avec nous. »

Nous voulons rapprocher des lignes qui précèdent celles-ci, extraites d'un journal républicain modéré, La *Liberté* :

« La Droite n'a certes pas, jusqu'ici, retiré un avantage appréciable du concours patriotique qu'elle donne au gouvernement ; mais elle le fait moins par intérêt personnel que par dévouement à la chose publique, et nous espérons que les mécomptes qu'elle a pu éprouver jusqu'ici ne l'empêcheront pas de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre de conservation et de préservation sociale à laquelle elle s'est vouée. »

Oui, la Droite doit persister dans son attitude patriotique, mais elle doit aussi faire comprendre qu'elle ne sera « ni dupe ni complice. »

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 27 juin.

Les radicaux ont donc fêté, hier, à Versailles, l'anniversaire du général Hoche, mais ils n'ont pas obtenu de succès.

Cinquante convives, tout au plus, au banquet qui avait lieu à deux heures de l'après-midi, et abstention complète de la population à participer à la manifestation.

Heureusement, les radicaux ont le caractère bien fait, car ils mettent cette abstention sur le compte du patriotisme « la population ne voulant » pas que les députés et sénateurs opportunistes » qui assistaient à la revue, pussent accaparer à » leur profit les manifestations patriotiques qu'elle » avait l'intention de faire. »

Quoi qu'il en soit, c'est au banquet que les radicaux ont pris leur revanche. Ils y étaient représentés notamment par MM. Colfavru, Camille Pelletan, Michelin, Vergoin, de Mortillet, Rémoiville, Perillet, de Jouvencel et Hubbard.

MM. Leporché, Yves Guyot, J. Monteau s'étaient excusés par lettres. Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Vergoin a cru devoir considérer ces abstentions comme une protestation contre les menées opportunistes de Seine-et-Oise.

Du reste, tous les discours prononcés au banquet semblaient avoir beaucoup moins pour but de célébrer la mémoire du glorieux général républicain, que de flétrir l'alliance des opportunistes et des membres de la droite.

A cette occasion, M. Camille Pelletan a fait une allusion qui a rallié tous les suffrages. Il a dit que, depuis quelque temps, le Palais de l'Elysée était infesté par les punaises!

Pour M. Camille Pelletan, Hoche vaut presque Garibaldi, il s'est montré presque aussi brave et aussi généreux que lui.

Quant à M. Michelin, le plus bel éloge qu'il puisse faire du pacificateur de la Vendée, c'est de le comparer au général Boulanger.

J'en passe et des meilleures ; aussi le bonheur des reporters venus de Paris pour assister à la fête, aurait-il été sans mélange, si les commissaires placés à l'entrée de la salle, n'avaient exigé d'eux la somme de 4 francs, rien que pour entendre les discours.

Le malheureux ministre de l'agriculture, qui brillait, bien entendu, par son absence, au milieu de ses collègues de la députation radicale de Seine-et-Oise, s'était passé la fantaisie d'envoyer la dépêche suivante à M. Colfavru :

« Je reste de cœur avec la démocratie de Seine-» et-Oise. Vive la République! Signé : Barbe. »

La lecture de cette dépêche a été accueillie par des protestations et encore, quand je dis protestations, je reste fort au-dessous de la réalité.

Si je me suis étendu sur ces détails, c'est qu'ils défraient cette après-midi les conversations des couloirs au Palais-Bourbon. Les opportunistes font des gorges chaudes aux dépens des radicaux qui n'ont même pas, pour se rattraper, les discours que devaient prononcer MM. Lockroy et Granet, au banquet d'inauguration du concours régional de Tulle, puisque les deux excellences déchues ne se sont pas rendues, hier, dans le chef-lieu de la Corrèze, où elles étaient pourtant annoncées et attendues.

Le genéral Boulanger avait été, lui aussi, invité à Tulle, mais, au dernier moment, il s'était excusé par lettre.

Pour en revenir à la Chambre, nous retrouvons, aujourd'hui, après le vote qui rend le service obligatoire pour les séminaristes, l'extrême-gauche et la gauche radicale absolument telles qu'elles étaient avant ce vote, c'est-à-dire que rien n'a servi au ministère d'avoir obtempéré aux sommations des deux groupes en risquant de se brouiller avec la Droite. Les radicaux, en effet, affectent de ne tenir compte ni du langage ni de l'attitude du président du conseil et du ministre de la guerre, puisque les conservateurs semblent plus confiants que jamais dans le résultat final, qui sera, suivant eux, que le Sénat défera tout ce qu'a fait la Chambre. Il y a plus, ils n'hésitent pas à considérer comme une pure comédie tout ce que fera le cabinet. Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, que les Droites eussent renversé M. Rouvier, et encore !

Du reste, leur irritation se comprend après l'article par lequel M. Paul de Cassagnac expliquait, hier, pourquoi les conservateurs continueront, malgré l'attitude du gouvernement, dans le vote d'avant-hier, à le soutenir contre les coalisés de l'extrême-gauche qui, sans les droites, n'en feraient qu'une bouchée, mais surtout après la résolution votée par les Droites dans leur réunion de ce matin.

On dit, dans les couloirs, que c'est dans le Conseil des ministres de demain que sera décidé l'ajournement du dépôt du projet rectifié. Il avait été question, dans le conseil d'avant-hier, d'ajourner le dépôt jusqu'à la séparation des Chambres, afin d'éviter les discussions et les interpellations auxquelles ce projet pouvait donner lieu.

Le fait est qu'à la suite des déclarations faites par M. Peytral en prenant possession de la présidence de la commission du budget, il n'y a guère chance d'entente entre la majorité de la commission et le gouvernement au sujet du budget de 1888, la première voulant faire de cette loi de finances un champ de réformes démocratiques, tandis que le second estime qu'il ne devra être qu'un budget d'attente.

Dans tous les cas, l'ajournement sera très vivement combattu par l'extrême gauche, qui essayera, une fois de plus, de mettre le cabinet en minorité sur la question. On croit généralement, à la Chambre que, réduits à leurs propres forces, les opportunistes seraient battus en cette occasion.

Ce qui s'est du reste passé cette après-midi, au sujet de l'urgence réclamée par les radicaux pour la proposition Labordère concernant l'élection du Sénat par le suffrage universel, témoigne plus que jamais que la lutte est en quelque sorte passée à l'état chronique entre les groupes ennemis. La Droite a appuyé carrément le ministère dans la circonstance et l'urgence a été repoussée par 317 voix contre 205 ; mais le compte-rendu ne saurait donner une idée des aménités échangées à la tribune entre M. Rayna', soutenu par le président du Conseil, et les orateurs de l'extrême-gauche.

Le Sultan a remis, au 3 juillet, sa décision au sujet de la ratification de la convention anglo-égyptienne. On dit, à Constantinople, que ce qui a achevé de mettre le comble aux hésitations de Sa Hautesse, c'est que MM de Montebello et de Neidoff lui auraient déclaré que la France et la Russie considéreraient la ratification de la convention comme infirmant tous les traités qui garantissent l'intégrité de l'empire Ottoman. S'il en est ainsi, il y a lieu de croire que la date du 3 juillet ne sera pas encore celle où la convention sera ratifiée.

La Bourse est aujourd'hui en hausse de 2 centimes sur samedi. Voilà tout ce que je puis vous dire de la séance. Londres est toujours en fête, Berlin est meilleur; mais ici l'absence d'affaires a rarement été si sensible. Bien entendu qu'il n'y a ni bruits ni nouvelles.

REVUE DE LA PRESSE

Grosse nouvelle : le président de l'Union des Droites, M. de Mackau, a donné hier une soirée. Jusque là, rien d'extraordinaire ; mais la *Lanterne* et l'*Intransigeant* qui sont des matins, ont découvert qu'il s'agissait d'une belle et bonne conspiration. Ces journaux ont aperçu nombre de perruques blondes et de collets noirs. Le récit de l'*Intransigeant* est particulièrement dramatique. Sous ce titre : *Aux mains du pape*, il écrit :

« Il y avait grande lumière, hier soir, au deuxième étage de la maison qui porte les numéros 22 et 24, avenue d'Autin. Mme et Mlle de Mackau recevaient. Des invitations autographiées avaient été lancées par elles dans le monde réactionnaire, et peut être dans le monde opportuniste. M. de Mackau n'y était pour rien — sur les billets.

» Sur les neuf heures, on vit arriver, les uns à pied, les autres en voiture, une centaine de personnages qui cherchaient visiblement à éviter les regards. Dans le nombre on en reconnaissait qui mènent équipage et qui avaient pris un fiacre ou avaient pris leurs jambes. »

Ce début était plein de promesses. Malheureusement, l'*Intransigeant* a vainement écouté aux portes. Il n'a rien entendu de grave. Néanmoins, comme il est sûr du complot il conclut en ces termes :

» La situation est donc claire et nette. La Droite est maîtresse du président du conseil ; le pape est maître de la Droite. Conséquence : le président du conseil est dans les mains du pape, et toute sa politique consiste à obéir au souverain-pontife. Le cléricalisme, abattu plusieurs années, se relève, et c'est l'ex-radical qui l'aide.

« Sans doute, on se cache, on se dissimule, on baisse les stores des coupés de louage et l'on a peut-être fait les frais d'un pianiste et de quelques violons pour une sauterie qui n'existait pas. Mais il est des yeux qui voient et des oreilles qui entendent, malgré toutes les ténèbres et tous les mystères.

» Et sautera bien qui sautera le dernier. »

La *Lanterne* a été renseignée d'une façon plus précise. Elle sait positivement que le Nonce a apporté de Rome, dans les plis de son manteau, les « ordres du pape » aux députés conservateurs. Lisez plutôt :

« Cette réunion avait sans doute pour la droite une importance exceptionnelle. Le nonce, arrivé à Paris depuis quelques jours seulement, devait communiquer aux députés réactionnaires *les ordres du pape*. »

Si la *Lanterne* n'était pas habituellement bien renseignée, nous serions quelque peu surpris que le Nonce ait transmis les «ordres» en question en pleine soirée.

Sans doute, le prélat a voulu dérouter la *Lanterne* et il a échoué. Voilà tout.

Passons sans transition — il n'y a pas lieu d'en chercher une — à l'article que M. Aurélien Scholl publie ce matin dans le *Figaro* et qui nous fait connaître le monde des cirques :

» Le public, dit-il, ne connaît pas le monde des cirques. Il n'y a rien de curieux et d'intéressant comme ces familles qui de père en fils, et de mère en fille, voyagent d'un bout de l'année à l'autre, allant de Copenhague à St-Pétersbourg, de St-Pétersbourg à Vienne, de Vienne à Madrid; partant pour l'Amérique quand l'Europe les a assez vues, revenant cinq ans après avec des tours de force ou des graces nouvelles.

« Cette jeune fille, qui fait la haute école, a travaillé cinq heures par jour pendant deux ans avant de se montrer au public. Ces Hanlon, ces Léopold, ces Briatore rêvent d'un tour de force, d'une chose nouvelle, crue impossible, et finissent par l'exécuter. Que de progrès depuis Leotard! Certains acrobates volent au dessus du lustre comme s'ils avaient des ailes ; un bout de trapèze les aide de temps à reprendre le souffle, et ils continuent leur vertigineuse poursuite, s'accrochant à une main, à un pied suspendus.

» Ce clown, avec sa face blanche, ses sourcils sur le haut du front, sa huppe sur le sommet de la tête et son soleil dans le dos, vous ne le reconnaîtriez pas au café où il va souper avec sa femme et sa fille, une jeune et jolie Américaine, qui apprend le fil de fer. D'une tenue irréprochable, il a l'air d'un jeune magistrat de bonne noblesse de robe. Ces gymnastes que vous avez applaudis l'instant d'avant sont attablés devant une tranche de jambon et une bouteille de champagne.

» L'un était caissier d'une grande maison de Philadelphie, l'autre élève en pharmacie à New-York, le troisième avocat à Boston. Désireux de courir le monde, ils ont appris *un numero* et ils voyagent. Dans dix ans, vous les retrouveriez faisant du commerce ou de la banque dans une grande ville des Etats-Unis. Le président du tribunal de X..., quatre-vingt mille habitants (Pensylvanie), est un ancien clown de la troupe Myers. Je l'ai connu au cirque américain de la place du Château-d'Eau. »

G. GLANEY.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

JUGÉE PAR LES ÉCONOMISTES

M. Leroy-Beaulieu, étudie, dans l'*Economiste*, la loi militaire actuellement en élaboration, au point de vue des conséquences qu'entraînera le nouveau système de recrutement préconisé et il estime « qu'on fait en ce moment de la très » mauvaise besogne au Palais-Bourbon, qu'on y » est en train de désorganiser l'armée et peut-être » aussi la société française. »

Nous nous bornerons à indiquer les considérations présentées par M. Leroy-Beaulieu en faveur de sa thèse, sans y joindre de commentaires afin de n'en pas diminuer la portée.

Sous le prétexte de sauvegarder l'égalité dans la loi nouvelle, on laisse subsister les inégalités anciennes, en y ajoutant d'autres encore.

« Puisqu'on tient tant à l'égalité, la première » mesure à prendre, c'était de faire cesser l'inégalité monstrueuse qui existe entre les jeunes » gens auxquels échoient les premiers lots dans le » tirage au sort, ce qui les fait inscrire dans l'infanterie de marine et les jeunes gens auxquels » la destinée favorable a donné des numéros plus » élevés. »

Le moyen de remédier à cette inégalité serait de créer une armée coloniale, qui se recruterait au moyen d'engagements volontaires et de primes : une réforme dans ce sens présenterait le double avantage de détruire l'inégalité entre les conscrits dont les uns restent en France et les autres vont tenir garnison sous les tropiques et d'ouvrir une carrière à une foule de gens aventureux qui n'en n'ont pas et qui forment souvent le monde des déclassés ou des criminels.

Une autre irrégularité c'est celle qui résulte de l'exemption de toute charge militaire, accordée aux 1,100,000 à 1,200,000 étrangers, à qui la France donne l'hospitalité et dont « un tiers, peut » être la moitié, a reçu le jour sur notre sol et » qui, depuis sa naissance, y vit confortablement, » voyant partir sous les drapeaux tous les Français et vaquant tranquillement, par un privilège inexplicable, à toutes les occupations de la » vie civile. » L'égalité entre tous les habitants de la France restera donc toujours un leurre.

Dans la nouvelle loi militaire, dit M. Leroy-Beaulieu, « on supprime quelques inégalités sans » importance militaire et dont le *maintien aurait* » *une utilité sociale* et on laisse subsister beaucoup » d'inégalités révoltantes comme celles que nous » venons de signaler ; on en crée de nouvelles, » comme on le verra plus loin.

Il n'y a d'abord aucune parité entre les charges des marins et celles des soldats de terre, tant dans la durée du service que dans les exigences auxquelles les uns et les autres sont soumis : au point de vue de l'égalité où se placent les promoteurs de la loi, pourquoi ne pas discuter le recrutement des gens de mer en même temps que le recrutement de l'armée.

Enfin le service de trois ans entraîne forcément à compter avec les nécessités budgétaires, une inégalité dans la pratique, car, si ce temps n'est pas réduit, on arriverait à avoir sous les drapeaux 200,000 hommes de plus qu'on n'en peut entretenir. Il faudra donc recourir comme par le passé aux *exemptions* et aux *dispenses*.

Autrefois ces exemptions et ces dispenses étaient prévues par la loi et basées sur des « considérations générales d'utilité nationale ou sociale » la faveur et l'arbitraire y étaient abondamment étrangers.

« La loi nouvelle va supprimer les dispenses légales, sans diminuer le moins du monde le nombre des dispenses, mais simplement en substituant à ces dispenses légales des dispenses » arbitraires, accordées d'après l'influence des » politiciens. »

C'est donc le favoritisme et l'intrigue qui, ici encore, régneront en maîtres !

« Au point de vue de l'égalité, conclut M. Leroy-» Beaulieu, la loi que l'on projette n'est qu'une » *immense tartuferie*, puisqu'elle laisse subsister » l'inégalité partout. »

UN DRAME DANS UNE MÉNAGERIE

La fête foraine du boulevard Richard-Lenoir, à Paris, a été attristée, dimanche soir, par un dramatique incident qui s'est produit à la ménagerie Pezon, ménagerie bien connue à Roubaix. Il était onze heures et demie, la représentation allait prendre fin ; devant les cages des fauves se pressait curieusement la foule des ouvriers endimanchés ; des jeunes femmes et des enfants, avides de l'anxiété et de l'émotion que procure généralement ce genre de spectacles.

Tout à coup, le jeune dompteur Salvator apparaît. C'est un élève de Pezon. La foule l'applaudit et lui fait fête. Encouragé par cet accueil, il fait entrer successivement dans la cage trois lions parmi les plus dangereux de la ménagerie. Après le jeu habituel des cerceaux, il contraint les fauves au saut des barrières en accompagnant chaque commandement d'un vigoureux coup de fouet.

Les lions rugissent, et dans le public règne comme une inquiétude vague, une appréhension qui grandit encore quand, soudain, un de ces animaux, *Fernand*, se dresse, superbe devant le dompteur, dont il saisit le bras entre ses crocs. Sans perdre son sang-froid, Salvator, par un mouvement brusque, se dégage ; mais la bête, furieuse, s'attache à lui et de ses griffes lui laboure les chairs de la jambe gauche et de la cuisse droite. Malgré la douleur qu'il ressent, Salvator saisit le manche de son fouet et, pour faire lâcher prise à l'animal, le frappe d'un coup terrible sur le mufle.

Pendant ce temps, des cris déchirants éclatent parmi l'assistance, des femmes épouvantées cherchent à fuir. Cependant, le lion, après avoir reculé un instant, se précipite de nouveau sur le dompteur, qui reçoit un coup de griffe dans le bas ventre. Il tombe, et des clameurs d'épouvante s'élèvent de la masse des spectateurs groupés autour de la cage. Un instant, on le croit perdu, ses vêtements sont maculés de poussière et de sang. Mais bientôt l'élève de Pezon reprend courage. D'un dernier effort il se redresse et atteint d'un nouveau coup le lion, qui, cette fois, recule pendant que le blessé sort de la cage, qu'il referme aussitôt.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, Salvator a été conduit à son domicile, 73, boulevard Richard-Lenoir. Lundi matin son état était aussi satisfaisant que possible. Quoique douloureuses, ses blessures ne présentent point de danger sérieux. D'ici à une quinzaine de jours, il sera à peu près rétabli.

Il y a huit mois, le même dompteur fut déjà blessé par un lion pendant la fête foraine de Montmartre.

LETTRE DE BRUXELLES

La situation électorale en Belgique

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 27 juin.

L'élection d'un conseiller provincial (d'un conseiller général) libéral-radical-socialiste, hier, à St-Josse, canton-faubourg de Bruxelles, a, comme symptôme la portée d'un évènement. Les membres de nos conseils provinciaux sont choisis par des électeurs de deux catégories : les uns, *censitaires*, payant 20 francs d'impôts, les autres, *capacitaires*, c'est-à-dire réunissant certaines conditions de capacité, attestées par un diplôme ou par un examen portant sur un programme d'école primaire supérieure.

Outre les capacitaires de cette sorte, il y a les capacitaires *de droit*, c'est-à-dire ceux que leur fonction fait présumer être capables d'exercer l'électorat ; tous les fonctionnaires, les bureaucrates officiels, les contre-maîtres, etc. La loi sur les capacitaires, œuvre des libéraux, — elle date de 1883, — a stipulé ce privilège en faveur d'individus très nombreux que l'on savait dès lors favorables au parti libéral. C'est même cette circonstance qui a fait qualifier la loi par un chef de la droite de suffrage universel des fonctionnaires libéraux. A Bruxelles, par exemple, il n'existe pas moins de 5000 employés ou fonctionnaires, tous acquis, de conviction ou par intérêt, à l'administration libérale. Cela fait le tiers du corps électoral.

Comment voulez-vous que la lutte soit possible dans de pareilles conditions? Etrange système, vous en conviendrez, que celui qui consiste à mettre les contribuables à la merci de la bureaucratie ! De tous temps, les libéraux se sont entendus à fabriquer de ces lois électorales qui amènent leurs créatures à l'urne et qui en éloignent l'électeur indépendant.

Bref, voici ce qui s'est passé hier. Sur 6,000 électeurs, le candidat de la « concentration libérale », des libéraux modérés, des radicaux et des socialistes réunis, l'a emporté à 500 voix. En 1884, les candidats conservateurs l'avaient emporté à 4 ou 500 voix. Voilà le revirement. Notez que, personnellement, le candidat conservateur, M. Messens, bourgmestre d'Esterbeek, le seul faubourg de Bruxelles qui se soit donné une administration conservatrice, était le meilleur choix qu'on pût rêver. Son compétiteur était un avocat politicien, objet des railleries de ses propres amis. Ainsi, M. Messens, qui est riche et catholique pratiquant, a maintes fois fait l'avance de leurs émoluments aux instituteurs « sans Dieu », qui l'ont toujours combattu avec rage. Il a supprimé des impôts, rétabli les finances et exécuté des travaux d'utilité publique fort importants. N'importe ! C'est l'autre qui est nommé.

Il y a donc un revirement sensible en faveur des libéraux, et plusieurs députés indépendants de Bruxelles ont commis l'imprudence de présenter cette élection, dans des meetings électoraux, comme ayant un caractère politique, comme préface à l'élection législative du mois de juin 1888. Imprudence grave, il faut bien le dire, d'autant plus que le corps électoral qui choisit les députés n'est pas du tout le même; il se compose exclusivement des contribuables payant 42 francs d'impôts à l'Etat.

Les chefs du parti indépendant reconnaîtront peut-être qu'ils n'ont rien à gagner à faire des concessions aux libéraux et à abandonner les conservateurs. L'élection d'hier leur démontre à eux et à tous, que, désunis en principe, socialistes, radicaux, libéraux, marchent la main dans la main au scrutin.

Cette entente donne à prévoir des défaites considérables pour le parti conservateur l'an prochain. M. Jacobs le laissait clairement entendre il y a quelques mois, à Ypres, à l'assemblée des délégués de 122 associations conservatrices et cercles catholiques du pays. Les causes des désaffec-

BOURSE DE PARIS

du mardi 28 juin

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 50	3 0/0	81 20	93 90	89 92
.. ..	3 0/0 amortissable	84 45	84 40	84 42
108 82	4 1/2 1883	108 80	108 75	108 72
55 .1.	3 0/0 Portugais	55 5/16	..	55 1/4
99 30	Italien 5 0/0	99 72	99 60	99 60
67 11/16	Extérieure 4 0/0	67 13/16	67 3/8	67 21/32
32 13/16	Hongrois 4 0/0	32 13/16	..	32 11/16
377 50	Egypte 6 0/0	377 50	376 25	377 85
14 52	Turc 4 0/0	14 52	14 45	14 45
520 ..	Obligations du Trésor.	... ..	... ..	517 50
102 45	Russe 1880 5 0/0	... ..	... ..	102 30
... ..	Bons de liquidation 3 0/0	... ..	... ..	523 ..
	Sociétés de Crédit			
4070 ..	Banque de France	... ..	... ..	... ..
475 ..	Banque d'Escompte	473 75	... ..	472 50
782 50	B. Paris et d. Pays-Bas	753 75	753 75	751 25
330 .	Banque Parisienne	... ..	... ..	325 .
1380 ..	Crédit Foncier	1380 ..	1381 ..	1380 .
... ..	Crédit Mobilier	... ..	202 98	... ..
565 ..	Crédit Lyonnais	567 50	567 50	562 50
453 75	Société générale	... ..	... ..	453 75
... ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	462 50	462 50
508 75	Banque Ottomane	507 50	507 50	507 50
. ..	Créd. Mobilier Espagn.	... ..	138 50	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1547 50	Nord ... act.	... ..	1547 50	1545 ..
1227 50	Paris-Lyon-Médit. »	1227 50	1227 50	1227 50
777 50	Est »	... ..	777 50	777 50
857 50	Ouest »	... ..	857 50	858 75
1288 75	Orléans »	... ..	1290 ..	1288 75
1167 50	Midi »	... ..	... ..	1160 ..
	Chem. de f. Etrang.			
460 ..	Autrichiens	460 ..	460 .	462 50
.. ..	Lombards	173 75	173 75	... ..
..	Saragosse	307 50	307 50	305 ..
	Sociétés diverses			
2027 50	Suez	2025 ..	2022 50	2025 ..
1340 ..	Gaz Parisien	1337 50	... ..	1328 75
695 .	Voitures	... ..	... ..	692 50
1130 ..	Omnibus	... ..	... ..	1110 ..
224 ..	Rio-Tinto	224 ..	225 ..	225 ..
393 75	Panama	392 50	... ..	392 50
	Obligat. Foncières			
515 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	...	515 ..
103 ..	» 10e 4 0/0	... ..	...	103 ..
580 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	...	575 ..
515 ..	» 4 0/0 1863	... ..	...	517 50
476 ..	» commun. 3 0/0	... ..	...	476 25
382 25	» 1877 3 0/0	... ..	...	383 75
479 50	» com. 1879 3 0/0	... ..	...	480 ..
478 ..	» 1879 3 0/0	... ..	...	478 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
410 ..	Nord	... ..	409 ..	409 75
391 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	...	391 ..
385 ..	Est 3 0/0	... ..	382 25	382 ..
396 75	Ouest 3 0/0	... ..	...	397 25
399 75	Orléans	... ..	400 ..	400 ..
397 ..	Midi 3 0/0	... ..	...	397 ..
.. ..	Nord-Est	... ..	375 75	... ..
635 ..	Bône-Guelma	... ..	...	635 ..
	Obligat. des Villes			
534 ..	Paris 1855-1860	... ..	...	535 ..
521 50	— 1865	... ..	...	520 50
412 50	— 1869	... ..	...	411 50
400 ..	— 1871	... ..	...	398 ..
514 ..	— 1875	... ..	...	515 ..
515 ..	— 1876	... ..	...	514 ..
387 ..	Marseille	... ..	...	387 ..
104 ..	Bordeaux	... ..	...	104 ..
98 25	Lyon	... ..	...	98 50
104 25	Lille	... ..	...	105 50
.. ..	Roubaix-Tourcoing	... ..	...	48 ..
	Obligations div.			
265 ..	Départem. de la Seine.	... ..	...	265 ..
.. ..	Gaz de Paris	... ..	...	... ..
... ..	Suez	... ..	...	... ..
419 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	...	417 ..

BOURSE DE LILLE

du mardi 28 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	104 50	104 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	113 ..	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	506 25	508 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	400 ..
Armentieres	... ..	475 75
Armentieres 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	197 ..
Département du Nord	... ..	104 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... .	647 50
— — act. nouv.	... ..	538 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	165 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	275 ..	250 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	432 50
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1030
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1800 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Dehcrripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Saur.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2005 ..
Soc. des Journ. reunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3225 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Liniere du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	412 50

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédents	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ..	3100 .
Anzin 100e de denier	... ..	2425 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ..